



# Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
VILLE DE STANSTEAD

## AVIS PUBLIC

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le 9 novembre 2020, la Ville de Stanstead a adopté le règlement no.RU-2020-04 intitulé « Règlement RU-2020-04 sur la prévention des incendies ».

Ce règlement vise l'harmonisation des règlements sur la prévention des incendies sur l'ensemble du territoire desservi par la *Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog-Est*.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

**DONNÉ À STANSTEAD, ce 23 novembre 2020.**

---

**Jean-Charles Bellemare,**  
Directeur général et greffier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément aux articles 345 et 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, M Jean-Charles Bellemare, directeur général et greffier de la Ville de Stanstead, résidant à Cowansville, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis ci-dessus pour des fins municipales, par un affichage au bureau de la municipalité et dans le site Internet de la Ville.

**EN FOI DE QUOI**, je donne certificat en ce 23<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2020.

**ET J'AI SIGNÉ :**

---

**Jean-Charles Bellemare,**  
Directeur général et greffier